

Direction de la santé publique  
Unité Départementale de la Seine-Maritime  
Affaire suivie par : Dominique BUNEL  
Courriel : dominique.bunel@ars.sante.fr  
Téléphone : 02 32 18 32 55

Rouen, le - 8 NOV. 2016

La Directrice générale de l'Agence Régionale  
de Santé de Normandie

La Préfète de la Région Normandie  
Préfète de la Seine-Maritime

à

Mesdames et messieurs les Maires  
du Département de la Seine-Maritime  
(pour attribution)

M. le Sous-Préfet de Dieppe  
M. le Sous-Préfet du Havre  
(pour information)

**Objet : Campagne d'information 2016-2017 de prévention et d'information sur les risques  
d'intoxication au monoxyde de carbone**

- P.J. : - fiche d'information « comment prévenir les intoxications dans les lieux de culte »  
- rappel de la réglementation applicable aux lieux de culte  
- prêt à insérer « Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications »  
- livret « Les dangers du monoxyde de carbone (CO) pour comprendre »  
- affiche « Les dangers du monoxyde de carbone (CO) »

Comme les années précédentes, les Ministères en charge de l'intérieur et de la santé, et Santé Publique France lancent une campagne nationale d'information du public sur la prévention des intoxications au monoxyde de carbone, relayée en région, par l'Agence Régionale de Santé, par voie de communiqué de presse et spots radio diffusés entre le 1<sup>er</sup> et le 15 novembre.

En 2015, en Normandie, 62 personnes ont été intoxiquées par le monoxyde de carbone. Les faits se sont majoritairement produits dans l'habitat pendant la période de chauffe, alors que des mesures simples permettent de supprimer le risque.

Aussi, afin de sensibiliser les habitants au plus près de leur lieu de vie, vous êtes invité à relayer cette campagne d'information sur le territoire de votre commune.

Si vous le jugez utile, vous trouverez ci-joint, un document prêt à insérer, également téléchargeable sur le site de l'ARS Normandie, que vous pouvez utiliser dans un bulletin d'information local.

D'autres documents, tels que des livrets et affiches décrivant les dangers du monoxyde de carbone peuvent également être téléchargés sur le site internet de l'ARS Normandie :  
<http://www.ars.normandie.sante.fr/Normandie.185279.0.html>

.../...

S'agissant des lieux de spectacle et de culte les risques d'intoxication au monoxyde de carbone sont susceptibles de toucher un grand nombre de personnes aussi, il vous appartient :

- ↳ d'inciter les responsables de lieux de spectacle ou de culte à entretenir régulièrement les appareils de chauffage par un professionnel qualifié et à maintenir les ventilations en bon état de fonctionnement ;
- ↳ de rappeler, que le chauffage des établissements par panneaux radiants à combustible gazeux ne doit fonctionner qu'en période d'occupation des locaux (article V8 de l'arrêté du 21 avril 1983 modifié) et de s'assurer que cette obligation est respectée ;
- ↳ de recommander, en cas de chauffage du lieu par un appareil à combustion autre que les panneaux-radiants, de ne pas l'utiliser en dehors de la durée de la manifestation culturelle ou culturelle et de respecter les durées d'utilisation prescrites par le fabricant. Si l'établissement dispose d'un système de chauffage électrique ou d'un système de chauffage à combustion raccordé à un conduit de fumée, le préchauffage est possible ;
- ↳ de préconiser, lorsque les bâtiments accueillant ces manifestations sont chauffés par des panneaux-radiants ou des appareils à combustion, l'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone fixe ou qu'une des personnes présentes sur les lieux de la manifestation soit dotée d'un détecteur portable de monoxyde de carbone.

Enfin, dans l'objectif de permettre aux services de l'ARS de faire évoluer cette campagne de prévention, et, en tant que de besoin, de vous apporter les éléments d'information les plus adaptés à la situation locale, vous êtes invités à participer à une enquête de retour d'expérience concernant votre (vos) action(s) mais également vos attentes dans ce domaine.

A ce titre, vous trouverez un formulaire à compléter, comportant une dizaine de questions en ligne.

Vous pouvez accéder au questionnaire à l'adresse suivante :


<http://ars-bassenormandie.fr/enquete/index.php?sid=91739&lang=fr>

Nous vous remercions de votre implication pour relayer ces messages de prévention et de protection de la santé publique. Vous serez informé de l'analyse qui sera effectuée par les services de l'ARS sur le sondage en ligne.

La Directrice générale,

la Directrice Générale  
**Monique RICHOMES**

La Préfète de la Région Normandie,  
Préfète de la Seine-Maritime,

  
Nicole KLEIN